

Actions internationales des acteurs franciliens : Quel champ et quels partenariats pour le Conseil régional d'Île-de-France ?

La capacité à agir à l'international des collectivités territoriales s'est fortement accrue ces dernières années, notamment du fait de la reconnaissance législative de leur rôle. L'Île-de-France, au travers de la richesse que constituent les acteurs franciliens, dispose d'une expertise et d'un savoir-faire très spécifiques, voire uniques dont le potentiel mérite d'être davantage valorisé à l'international.

Mieux valoriser les financements de la politique internationale de la Région

L'action internationale de la Région Ile-de-France n'est pas suffisamment identifiée dans l'ensemble de ses champs d'intervention, ceci se traduit par une présentation budgétaire parcellaire des actions internationales qui ne permet pas de les valoriser pleinement.

Il apparaît nécessaire de compléter le périmètre des actions à l'international par le biais des actions internationales financées sur l'ensemble des annexes budgétaires (34 millions d'euros en 2012) ou par les financements affectés aux interventions internationales des vingt-cinq organismes associés, liés à la Région Ile-de-France. L'information budgétaire doit être améliorée par la réalisation de documents transversaux pouvant prendre la forme d'un jaune budgétaire.

Mener une politique ambitieuse, avec des acteurs complémentaires

Le CESER a établi un recensement des collaborateurs qui contribuent à la politique internationale de la Région, ce bilan n'ayant aucune vocation à l'exhaustivité mais pouvant donner une première indication, toute provisoire. Au sein des différents services de la Région, plus de soixante-dix agents contribuent à la mise en œuvre d'actions internationales, tout comme trente-trois collaborateurs des quatre organismes associés retenus par le CESER à titre d'exemple, du fait de leur contribution significative à l'action internationale de la Région Ile-de-France.

Le territoire francilien compte de nombreux acteurs intervenant à l'in-

ternational, en flux entrant ou en flux sortant, de façon directe ou indirecte, sur les quatre axes stratégiques retenus par la Région (coopération décentralisée, rayonnement international, solidarité internationale ou animation régionale).

La multiplicité des acteurs, intervenant à des niveaux et à des champs différents, nécessite une démarche de recensement de tous les acteurs régionaux et d'échange d'informations sur leurs actions internationales.

En Ile-de-France, l'objectif est de construire, avec les autres acteurs concernés, des actions internationales partagées, dans le respect des domaines de compétence de chacun, avec davantage de synergie, même en dehors de considérations liées à des contraintes budgétaires.

Véritable chef de file en la matière, la Région est légitime pour fédérer les actions internationales des acteurs franciliens, même si cette capacité d'entraînement au service d'un projet d'intérêt commun n'a pas encore atteint l'optimum de ce qu'elle devrait pouvoir offrir.

Des outils départementaux de coordination des acteurs franciliens ont été développés, dans différents domaines intéressant la politique internationale de la Région Ile-de-France, ainsi qu'un outil de coordination entre les collectivités territoriales franciliennes, le réseau «*Ile-de-France International*».

Initiée en 2006 par la Région, cette plateforme d'échanges entre services de la Région et des Départements franciliens est destinée à favoriser les synergies dans les domaines de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale. Des Conseils généraux franciliens ont ex-

primé des attentes à l'égard de la Région, en matière de coordination des acteurs régionaux à l'international.

Des instruments de coordination pour une meilleure efficacité des actions franciliennes à l'international

Le renforcement du rôle de la Région passe inévitablement par la structuration de réseaux, la mise en place de structures dédiées à la coopération des acteurs et une logique d'évaluation des actions, permettant de déterminer des indicateurs pertinents, durables et accessibles par les différents acteurs concernés. Cette évaluation doit permettre de mesurer les synergies entre les intérêts des acteurs concernés et les priorités régionales.

En matière de coopération décentralisée, il s'agit de mettre en commun les savoir-faire pour optimiser les actions de chacun sur les territoires. Dans une enquête récente sur l'aide à l'internationalisation, des entreprises ont notamment indiqué souhaiter un guichet unique des opérateurs publics et une simplification des processus. Le partage d'information entre acteurs franciliens devrait apporter à la Région une meilleure visibilité quant aux financements croisés. Le CESER estime important de déterminer une marque internationale et une signature visuelle pour la Région.

Enfin, il serait utile de privilégier la constitution d'une base de données permettant le recensement des acteurs de solidarité, le partage des bonnes pratiques, l'identification des priorités, le soutien à la formation et à la professionnalisation.

« Actions internationales des acteurs franciliens : quel champ et quels partenariats pour le Conseil régional d'Île-de-France ? »

Rapport présenté par Frédéric LEFRET, au nom de la commission de l'Action européenne et internationale

18 avril 2013

www.ceser-iledefrance.fr

Les propositions du CESER

- Elaborer un document transversal dit «jaune budgétaire».
- Définir des modalités d'évaluation permettant d'analyser au plus près l'impact des projets à vocation internationale.
- Mettre en adéquation les propositions d'actions de cette politique internationale avec des moyens appropriés, notamment humains ;
- Réaliser une banque de données des ressources humaines internes à la Région répertoriant les compétences valorisables à l'international (à mutualiser avec les Conseils généraux franciliens, voire d'autres acteurs majeurs d'Ile-de-France).
- Instituer un «*Comité stratégique régional de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale*», destiné à œuvrer pour engager une démarche de coopération, avec deux instances complémentaires : une instance politique et une instance technique.
- Fédérer les actions de tous les acteurs franciliens au moyen de «*comités de pilotage régionaux*» par thématique pour mobiliser les acteurs franciliens sur les priorités sectorielles.
- Créer un site internet pour le réseau «*Ile de France International*».
- Etudier la création d'une agence francilienne de l'action internationale, à la manière des IRCOD (Institut Régional de Coopération et Développement) déjà mis en place.
- Créer un annuaire électronique des acteurs franciliens œuvrant dans les champs d'intervention internationaux de la Région.
- Réaliser un recensement des partenariats infrarégionaux et créer un guide régional des bonnes pratiques.
- Organiser une rencontre annuelle d'information des différents acteurs franciliens intervenant sur un même territoire de coopération décentralisée que la Région.
- Doter l'action internationale de la Région d'un portail Internet dédié à toutes ses interventions.
- Renforcer la volonté du Conseil régional de créer une identification visuelle en déclinant, dans les langues appropriées, la marque territoriale envisagée à partir de la langue française.
- Instaurer une «prime à la mutualisation» pour favoriser la mutualisation des actions à l'international, sous forme d'une subvention additionnelle les incitant à travailler de concert.
- Mieux coordonner les soutiens financiers apportés aux mêmes acteurs franciliens pour éviter un risque de sur-abondement de subventions pour certains acteurs ou pour les territoires concernés.
- Mettre en place, avant fin juin 2013, le nouvel outil de développement des marchés des PME à l'international, dénommé «*Programme Régional pour l'Internationalisation des Entreprises*» (PRIE).